



COREVISE

Audit Conseil Expertise



AUPLATA

S.A. au Capital de 4 251 734,50 €

Siège Social : 15/19, rue des Mathurins
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

AUPLATA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

AUPLATA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivant(s) :

- La note 3.5 « passifs environnementaux » de l'annexe aux états financiers indique les modalités d'évaluation des provisions pour remise en état des sites. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société.
- Les notes 3.7 et 3.8 « évaluation des actifs incorporels et corporels » de l'annexe exposent les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « frais de recherche minière » et des « immobilisations incorporelles générées en interne ». Les éléments chiffrés correspondants figurent en note 4.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application.

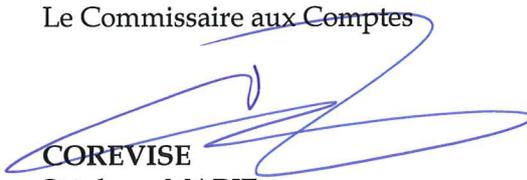
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 6 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes



COREVISE
Stéphane MARIE



AUPLATA

Société anonyme au capital 4.251.734,50 €
Siège social : 15/19 rue des Mathurins 75009 Paris
R.C.S. PARIS 331 477 158

Comptes consolidés

Période : 01/01/2009 au 31/12/2009



BILAN

(Milliers d'Euros)	Note	31.12.2009			31.12.08
		Brut	Amortiss. Provisions	Net	
Actif					
ECART D'ACQUISITION	(4.1.)	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		5 923	1 850	4 073	4 200
Etudes & travaux exploration minière	(4.2.)	745	230	515	294
Concessions minières	(4.3.)	5 177	1 620	3 557	3 906
Logiciels		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(4.4.)	17 169	10 232	6 937	9 068
Constructions & agencements des terrains et constructions		5 494	2 818	2 676	3 384
Instal. techn., matériel et outil. indus.		9 355	6 123	3 232	4 988
Installations & agencements		366	177	189	211
Autres immobilisations corporelles		1 954	1 114	840	485
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(4.5.)	1 527	6	1 521	45
Autres participations		1 477		1 477	1
Autres immobilisations financières		51	6	44	44
Titres mis en équivalence		0		0	0
ACTIF IMMOBILISE		24 619	12 088	12 531	13 314
STOCKS	(4.6.)	535	0	535	571
CREANCES		430	30	399	339
Clients et comptes rattachés	(4.7.)	101	30	71	36
Impôt différés - Actif	(4.8.)	0		0	0
Autres créances fiscales & sociales	(4.7.)	264		264	118
Avances et acomptes versés fournisseurs	(4.7.)	38		38	108
Autres créances	(4.7.)	26		26	77
TRESORERIE	(4.9.)	70		70	56
ACTIF CIRCULANT		1 035	30	1 005	966
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		23		23	20
TOTAL ACTIF		25 676	12 118	13 558	14 300
Passif					
CAPITAUX PROPRES	(4.10.)			3 611	1 737
Capital social				3 957	3 058
Réserves consolidées				3 453	10 827
Résultat de l'exercice				(3 799)	(12 148)
INTERETS MINORITAIRES				0	0
Capitaux propres				0	0
Résultat de l'exercice				0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				1 180	1 351
Provision pour remise en état des mines	(4.11.)			966	945
Provisions pour risques & charges	(4.12.)			214	345
Provisions pour restructuration				0	62
DETTES				8 768	11 211
Emprunts et dettes auprès établ. crédit	(4.13.)			2 626	3 446
Emprunts et dettes financières diverses	(4.14.)			1 200	2 643
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				1 436	1 212
Dettes fiscales et sociales	(4.15.)			1 349	1 776
Autres dettes	(4.16.)			2 156	2 134
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				0	0
TOTAL PASSIF				13 558	14 300



COMPTE DE RESULTAT

(Milliers d'Euros)	Note	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		5 798	6 439
Production vendue	(5.1.)	5 798	6 376
Ventes de services		0	63
Production stockée	(5.2.)	(243)	292
Production immobilisée	(5.3.)	601	443
Reprises sur provisions et transferts de charges	(5.4.)	1 020	950
Autres produits		60	166
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		7 236	8 290
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		11 267	15 309
Achats stockés d'approvisionnements	(5.5.)	1 554	2 729
Variation de stock d'approvisionnement	(5.5.)	314	477
Autres achats et charges externes	(5.6.)	2 500	1 894
Impôts, taxes et versements assimilés		146	185
Salaires et traitements	(5.7.)	2 182	4 429
Charges sociales	(5.7.)	621	1 422
Dotations aux amorti. R&D et concessions minières	(5.8.)	427	441
Dotations aux amorti. Immobilisations corporelles	(5.9.)	3 298	3 110
Dotations aux provisions	(5.10.)	127	557
Autres charges		98	66
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 032)	(7 020)
RESULTAT FINANCIER	(5.11.)	(191)	(216)
Produits financiers		1	4
Charges financières		192	220
RESULTAT COURANT		(4 223)	(7 235)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5.12.)	249	(3 123)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		249	12
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6	175
Reprises sur provisions et transferts de charges		212	545
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		140	964
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			668
Dotations aux amortissements et provisions		78	2 221
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(5.13.)	0	458
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	(5.14.)	175	
AMORTISSEMENT ECART D'ACQUISITION		-	1 331
RESULTAT NET ENTREPRISES INTEGREES		(3 799)	(12 148)
QUOTE PART DANS LES RESULT. ENTREP. MISES EN EQUIVALENCE		0	0
RESULTAT NET ENSEMBLE CONSOLIDE		(3 799)	(12 148)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(3 799)	(12 148)
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES		0	0
RESULTAT PAR ACTION	(5.15.)	(0.24)	(0.99)
RESULTAT DILUE PAR ACTION	(5.16.)	(0.24)	(0.98)



TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(Milliers d'Euros)	Note	2009	2008
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(788)	(4 752)
Résultat net des sociétés intégrées		(3 799)	(12 148)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :			
- Amortissements et provisions (1)	(6.1.)	3 254	6 649
- Variation des impôts différés		0	458
- Résultat sur cession d'immobilisations		0	494
Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(545)	(4 547)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(243)	(205)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		(2 650)	(883)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(42)	(316)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4.4.)	(1 126)	(648)
Acquisitions d'autres immobilisations financières		(1 509)	0
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt		27	81
Incidences des variations de périmètre		0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		3 452	3 861
Dividendes versés aux actionnaires société mère		0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		0	0
Augmentation de capital		1 910	3 500
Souscription BSA		0	0
Avances en comptes courants d'associés		2 366	(1 394)
Nouveaux emprunts bancaires		0	2 297
Remboursements d'emprunts		(824)	(542)
Découvert bancaire		0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE		14	(1 774)
Trésorerie Début de l'exercice		56	1 830
Trésorerie Fin de période		70	56

DETAIL DE LA VARIATION DU B.F.R. LIE A L'ACTIVITE	2009	2008
Variation des stocks	(36)	(645)
Variation des clients et comptes rattachés	35	(5)
Variation des créances fiscales & sociales	145	111
Variation des avances et acomptes fournisseurs	(69)	(90)
Variation des autres créances	(51)	57
Variation des charges constatées d'avance	3	(39)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(224)	1 116
Variation des dettes fiscales & sociales	427	(300)
Variation des autres dettes	13	0



Annexe des Comptes consolidés

Période : 01/01/2009 au 31/12/2009



TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION GENERALE	8
1.1. SITES MINIERES	8
1.1.1. Mine de Dieu-Merci :	8
1.1.2. Mine de Yaou.....	9
1.1.3. Projet de Dorlin	9
1.2. NORMALISATION REGLEMENTAIRE	9
1.3. AUGMENTATIONS DE CAPITAL	10
1.4. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACQUISITION DU PORTEFEUILLE MINIER DE GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	10
1.5. NOMINATION DE DIDIER TAMAGNO AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL	10
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
2.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009	11
3. PRINCIPES COMPTABLES.....	12
3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	12
3.2. METHODES DE CONSOLIDATION	12
3.3. DATE D'ARRETE DES COMPTES	12
3.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	12
3.4.1. Écarts de première consolidation.....	12
3.4.2. Écarts d'acquisition.....	12
3.4.3. Coût d'acquisition des titres	13
3.5. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX	13
3.5.1. Provision pour remise en état des sites.....	13
3.5.2. Provisions pour avantage personnel.....	13
3.6. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS	13
3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS	14
3.7.1. Études et travaux d'exploration minière	14
3.7.2. Titres miniers	14
3.8. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS	14
3.8.1. Amortissements	14
3.8.2. Coûts de production	14
3.8.3. Coûts de remise en état	15
3.8.4. Contrats de location.....	15
3.8.5. Pièces de rechange.....	15
3.9. STOCKS ET EN-COURS.....	15
3.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS	16
4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE.....	17
4.1. ÉCART D'ACQUISITION.....	17
4.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE	18
4.3. CONCESSIONS MINIERES.....	18
4.4. IMMOBILISATION CORPORELLES	19
4.5. IMMOBILISATION FINANCIERES	20
4.6. STOCKS	21
4.7. CREANCES.....	21
4.7.1. Provisions pour dépréciation des créances.....	21
4.7.2. Autres créances fiscales et sociales.....	21
4.7.3. Avances et acomptes fournisseurs.....	21
4.8. IMPÔTS DIFFERES	21
4.9. TRESORERIE	22
4.10. CAPITAUX PROPRES	22
4.11. PROVISIONS POUR REMISE EN ETAT DES MINES.....	22
4.12. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	23
4.13. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	23
4.14. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES	23
4.15. DETTES FISCALES & SOCIALES.....	23



4.16.	AUTRES DETTES	24
5.	NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE	25
5.1.	CHIFFRE D’AFFAIRES	25
5.2.	PRODUCTION STOCKEE	25
5.3.	PRODUCTION IMMOBILISEE	25
5.4.	REPRISES SUR PROVISIONS.....	25
5.5.	CONSOMMATIONS D’APPROVISIONNEMENTS STOCKES	25
5.6.	AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	26
5.7.	CHARGES DE PERSONNEL	26
5.8.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET DES CONCESSIONS MINIERES	27
5.9.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
5.10.	DOTATIONS AUX PROVISIONS	27
5.11.	RESULTAT FINANCIER	27
5.12.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	27
5.13.	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	27
5.14.	CREDIT D’IMPOTS RECHERCHE	27
5.15.	RESULTAT PAR ACTION.....	27
5.16.	RESULTAT DILUE PAR ACTION	28
6.	NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE	29
6.1.	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	29
6.2.	ACQUISITIONS D’IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29
6.3.	ACQUISITIONS D’IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
7.	ENGAGEMENTS.....	30
7.1.	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES	30
7.1.1.	<i>Redevance Yaou et Dorlin.....</i>	<i>30</i>
7.1.2.	<i>Passifs environnementaux.....</i>	<i>30</i>
7.1.3.	<i>Financière Océor</i>	<i>30</i>
7.1.4.	<i>Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud.....</i>	<i>30</i>
7.1.5.	<i>Autres engagements financiers.....</i>	<i>30</i>
7.2.	ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS	31
8.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	32
8.1.	OPERATIONS DE MARCHE.....	32
8.1.1.	<i>Emission d’actions nouvelles</i>	<i>32</i>
8.1.2.	<i>Emission obligataire</i>	<i>32</i>
8.1.3.	<i>Emission de BSAR.....</i>	<i>32</i>
8.2.	TITRES MINIERES RACHETES A GOLDEN STAR	32
8.2.1.	<i>Transfert de Golden Star Ressources Minières SARL.....</i>	<i>32</i>
8.2.2.	<i>Réduction des engagements de dépenses du PER Bon Espoir</i>	<i>33</i>
8.2.3.	<i>Octroi du PER Iracoubo Sud</i>	<i>33</i>
8.2.4.	<i>Transfert de SOTRAPMAG</i>	<i>33</i>
8.3.	LITIGE	33



La clôture annuelle des comptes consolidés au 31 Décembre 2009 du groupe AUPLATA est caractérisée par les données suivantes :

Total Bilan	13.558 K€
Total des produits	7.236 K€
Résultat de l'exercice (perte)	- 3.799 K€

La période recouvre une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 Décembre 2009. Les éléments comparatifs du bilan consolidés et du compte de résultat consolidés sont ceux de l'exercice 2008 qui était d'une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010 suivant des méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

1. PRESENTATION GENERALE

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Le Groupe a acquis, en 2004, deux projets miniers aurifères, Yaou et Dorlin, situés dans l'ouest guyanais. La mine de Yaou a été mise en service en Novembre 2006.

Les travaux d'exploration entrepris au cours de ces dernières années sur ces deux sites ont par ailleurs permis d'appréhender :

- 46,4 tonnes d'or de ressources inférées sur Yaou (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t) ;
- 29 tonnes d'or de ressources inférées et 15,8 tonnes d'or de ressources indiquées sur Dorlin (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t).

1.1. SITES MINIERS

AUPLATA dispose aujourd'hui de deux sites miniers en exploitation :

- La mine de **Dieu-Merci**.
- La mine de **Yaou**.

Les deux sites d'AUPLATA sont sensiblement identiques : il s'agit de mines à ciel ouvert sur lesquelles sont utilisées les mêmes techniques de gravimétrie.

1.1.1. *Mine de Dieu-Merci :*

AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci d'une concession exploitée depuis 2002.

	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier
Concession DIEU MERCI	04/80	102,40	31/12/2018
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/2018
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/2018

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.



Au 31 décembre 2009, la durée de vie résiduelle des concessions était de 9 ans pour l'ensemble des concessions.

La durée de vie estimée de la mine est de 15 ans pour la mine primaire et le traitement des haldes (minerai déjà traité). Cette durée de vie pourrait toutefois varier en fonction des quantités annuelles d'or qui seront effectivement extraites et des éventuelles explorations complémentaires.

La mine de Dieu-Merci a produit, 113 Kg d'or en 2009 contre 171 Kg pour 2008.

1.1.2. Mine de Yaou

Par arrêté ministériel en date du 28 octobre 2009 et publié au JO du 11 novembre 2009, SMYD s'est vu octroyé le Permis d'Exploitation de Yaou (PEX de Yaou) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 52 km². La demande de PEX avait été déposée le 15 mars 2005.

La mine de Yaou a produit 164 Kg d'or en 2009 contre 169 Kg en 2008.

1.1.3. Projet de Dorlin

Sur Dorlin, un Permis d'Exploitation (PEX) portant sur 84 km² a été déposé le 30 janvier 2006 auprès de la DRIRE dans la continuation du Permis Exclusif de Recherche que détenait le groupe et qui est arrivé à échéance le 31 janvier 2006. Ce PEX est actuellement en cours d'instruction par les autorités compétentes.

1.2. NORMALISATION REGLEMENTAIRE

AUPLATA a poursuivi, en collaboration avec les autorités administratives françaises, la mise aux normes de ses installations. Les efforts conséquents entrepris depuis plusieurs mois ont permis de considérablement améliorer la situation de l'entreprise vis-à-vis de la réglementation minière. Ces progrès se sont traduits, dans un premier temps, par la levée d'un certain nombre de mise en demeure sur les 2 sites d'exploitation (YAOU et DIEU MERCI). Puis, le Groupe s'est récemment vu attribué le PEX de Yaou, en instruction depuis 2006, lui permettant ainsi d'exploiter la superficie totale du site (52 km²).

Dans le cadre de la normalisation réglementaire de l'ensemble de l'industrie aurifère guyanaise, AUPLATA a été mise en demeure par arrêté préfectoral par les autorités en 2008 :

- sur le site de Dieu-Merci : de supprimer les rejets polluants de l'exploitation minière, de ne pas se livrer à des activités minières en dehors des limites de la concession et de garantir la sécurité de son personnel.

Les inspections RGIE des 06 et 07/07/09 et ICPE du 24/11/09 ont permis de lever ces non-conformités. D'autre part AUPLATA a déposé en Préfecture conformément à ses engagements un dossier de régularisation pour son activité minière sur le site de DIEU MERCI le 15/01/10.

- sur le site de Yaou : de mettre en conformité les dépôts de liquides inflammables, de se conformer à l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature en réponse du montant des actions de mise en conformité visées de l'année 2007.

L'inspection ICPE du 24/06/09 a permis de noter l'avancée des travaux de mise aux normes qui ont été validés lors de l'inspection du 11/02/10.

Au cours de l'exercice, AUPLATA a mis tout en œuvre afin de satisfaire aux ajustements nécessaires et a recruté un ingénieur en charge du pilotage de ces mises aux normes du Groupe. Un dossier complémentaire d'Autorisation d'Exploiter un site classé ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) a été déposé auprès des autorités concernées le 15 Juin 2009 et a été soumis à Enquête Publique (en cours au 31 Décembre 2009).



1.3. AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Début 2009, compte tenu des difficultés financières de la Société, de nouveaux apports en comptes courants ont été réalisés pour environ 1,4 million d'euros. Gage de soutien de la part des principaux actionnaires de la Société dans une période particulièrement difficile, la majeure partie de ces comptes courants a été convertie en capital lors de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de créances réalisée le 31 mars 2009. Ainsi, 3,8 millions d'euros de comptes courants d'actionnaires ont été convertis en capital, Pelican Venture, Alyse Venture et Hydrosol voyant en conséquence augmenter leur participation respective au capital d'AUPLATA.

Le Conseil d'Administration du 9 juillet 2009 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital pour un montant de 2.006.391,10 € (prime incluse). Le capital a été porté à 3.957.186.75 € par l'émission de 1.383.718 actions nouvelles.

1.4. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACQUISITION DU PORTEFEUILLE MINIER DE GOLDEN STAR RESOURCES LTD.

Début octobre 2009, AUPLATA s'est engagée dans un processus d'acquisition de l'un des plus importants portefeuilles de titres miniers en Guyane Française.

En effet, dans le cadre de l'accord signé le 30 juin 2004 lors de l'acquisition par AUPLATA de la société détenant les titres miniers de Yaou et Dorlin, AUPLATA bénéficie d'une clause de « droit de premier refus » lui permettant, en cas de cession par Golden Star Resources Ltd. de tous droits sur les titres miniers en Guyane Française ou de toute société ou entité légale dont la valeur est substantiellement basée sur des titres miniers en Guyane, d'exercer son droit privilégié de rachat sur les propriétés dans lesquelles Golden Star Resources Ltd. détient des intérêts miniers.

Le Conseil d'Administration d'AUPLATA a jugé qu'il était dans l'intérêt de la Société de saisir cette opportunité d'accroissement important de son potentiel de ressources et a donc décidé d'exercer ce droit le 2 octobre 2009.

Un protocole de vente entre Golden Star Resources Ltd. et AUPLATA a été signé le 19 novembre 2009, détaillant les modalités de la transaction.

1.5. NOMINATION DE DIDIER TAMAGNO AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL

Le 26 novembre 2009 Didier Tamagno a été nommé Directeur Général en remplacement de Christian Queyrox. Didier Tamagno a rejoint AUPLATA en avril 2009 pour prendre le poste de directeur opérationnel, poste basé en Guyane. Il a largement contribué au redressement de la société, notamment par l'amélioration des relations avec les autorités locales. Monsieur Queyrox poursuit sa mission de mise au point du procédé au thiosulfate conformément au contrat d'apport de procédé conclu en date du 3 avril 2009 entre AUPLATA et Envirolix.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AUPLATA, au 31 Décembre 2009, est constitué de deux sociétés, toutes deux domiciliées 15/19 rue des Mathurins -75009 Paris :

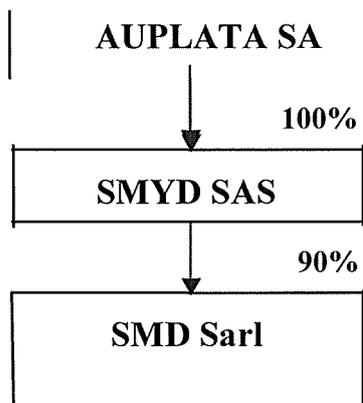
- AUPLATA S.A. : RCS Paris 331 477 158

- SMYD S.A.S. : RCS Paris 422 052 514

Ce périmètre est identique à celui du 31 décembre 2008.



2.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2009



La Sarl SMD (RCS Cayenne 485 366 678) n'est pas consolidée car sans activité significative.



3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes et les principes suivants :

3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés sont établis et présentés en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 actualisé par le Règlement CRC n° 2005-10,

3.2. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe AUPLATA exerce un contrôle exclusif.

Pour les entreprises au sein desquelles le Groupe AUPLATA exerce une influence notable (participation d'au moins 20 %), la méthode de consolidation est la mise en équivalence dans laquelle est substituée à la valeur comptable des titres, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

3.3. DATE D'ARRETE DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées au 31 Décembre 2009 sur la base de comptes sociaux arrêtés au 31 Décembre 2009 et retraités, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

3.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

3.4.1. *Écarts de première consolidation*

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- les écarts d'évaluation afférents aux éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés sur la base de leur juste valeur,
- les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les éléments identifiables sont constitués des actifs monétaires, corporels et incorporels qui respectent les critères cumulatifs suivants :

- élément identifiable,
- porteur d'avantages économiques futurs,
- contrôlé (droit légal ou contractuel),
- dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante.

La juste valeur de ces éléments correspond au montant pour lequel ces biens peuvent être échangés ou un passif émis entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêts contradictoires.

3.4.2. *Écarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée déterminée en fonction des caractéristiques liées à la société acquise et aux conditions de l'opération. Conformément au Règlement CRC n° 99-02, un amortissement exceptionnel est constaté en consolidation lorsque la valeur d'inventaire d'un écart d'acquisition positif devient inférieure à sa valeur nette comptable.



Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

3.4.3. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement de prix d'acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si cet ajustement est probable et si son montant peut être estimé de manière fiable. Si, dans des cas exceptionnels, aucune estimation fiable de l'ajustement ne peut être opérée lors de la première consolidation, le coût est ajusté ultérieurement, lorsque des informations complémentaires permettent de fiabiliser l'estimation.

Lorsque l'acquisition est financée par émission de titres, le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur (liquidités, actifs ou titres émis estimés à leur juste valeur), les frais liés à cette opération s'incorporent au coût d'acquisition des titres.

3.5. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

3.5.1. Provision pour remise en état des sites

La comptabilisation d'une provision pour remise en état d'un site suppose la réunion des trois conditions suivantes :

- existence d'une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture,
- sortie de ressources certaines ou probables à la date d'établissement des comptes et sans contrepartie au moins équivalente attendue de tiers,
- possibilité d'estimation avec une fiabilité suffisante.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provision pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

3.5.2. Provisions pour avantage personnel

Les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

3.6. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS

Conformément aux règlements en vigueur, les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert effectif du contrôle qui généralement coïncide avec le transfert de propriété des titres.

Par exception, si un arrêté comptable ne peut être réalisé à cette date précise, les comptes retenus à la date de première consolidation peuvent être ceux du dernier arrêté comptable disponible, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- date de l'arrêté comptable antérieur de moins de trois mois à la date de prise de contrôle,



- résultat non significatif entre la date d'arrêté comptable et la date de prise de contrôle,
- absence d'opérations inhabituelles au cours de la période.

3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS

3.7.1. *Études et travaux d'exploration minière*

Le Groupe AUPLATA a retenu l'option de comptabiliser à l'actif les frais de développement sur la base des six critères d'activation définis par le règlement CRC n°2004-06.

Ainsi, les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives.

Les études et travaux d'exploration minière sont inscrits en charge de l'exercice en l'absence de découvertes d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée de son permis d'exploitation (Concession ou PEX).

3.7.2. *Titres miniers*

Les autorisations d'exploitation et permis d'exploitation et concessions sont amortis sur leur durée de validité.

3.8. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

3.8.1. *Amortissements*

Ils sont amortis selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - Installations techniques, matériels et outillages : | 3 à 5 ans |
| - Agencements divers : | 7 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau : | 3 à 5 ans |

Ces durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation d'AUPLATA S.A. en forêt amazonienne, en Guyane Française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

3.8.2. *Coûts de production*

Les coûts de production des immobilisations corporelles comprennent les charges directes :

- nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,
- directement attribuables à la production ou à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,

et indirectes :

- main-d'œuvre indirecte, consommables, énergie, ...
- frais généraux fixes de production : amortissements, entretien, stockage, ...



- frais d'administration et de gestion des sites de production, engagés au cours de la phase de production, et à l'exclusion des intérêts d'emprunt finançant les immobilisations corporelles.

3.8.3. Coûts de remise en état

Les coûts de remise en état sont amortis au même rythme que l'immobilisation corporelle à laquelle ils se rattachent (généralement 7 ans).

3.8.4. Contrats de location

Le Groupe utilise l'essentiel des matériels et équipements neufs qu'il ne construit pas lui-même dans le cadre de contrats de location donnant lieu à avantages fiscaux (art. 199 undecies B du C.G.I.) pour le loueur et l'entreprise locataire.

Aux termes de ces contrats d'une durée de 5 ans, une partie de la réduction d'impôt dont bénéficie le loueur doit être rétrocédée au locataire sous forme d'une diminution de la valeur à l'origine des loyers et du prix de cession à l'exploitant.

Le prix ainsi défiscalisé est payé au loueur sous la forme de loyers payés d'avance (éventuellement financés par un prêt bancaire) et du prix d'achat du bien au terme du contrat. Ce prix équivaut au montant du dépôt de garantie versé par le locataire en début de contrat.

L'analyse des conditions de ces contrats de location montre que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au Groupe dès la signature du contrat.

Ces contrats sont en conséquence retraités selon les modalités suivantes :

- enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan à la valeur égale au prix défiscalisé et annulation corrélative de la charge constatée d'avance et du dépôt de garantie.
- annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation,
- constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du Groupe,
- constatation de la dépréciation éventuelle du bien dans les mêmes conditions que si l'entreprise était propriétaire du bien,

À la date de première consolidation, la juste valeur des contrats de location en cours retenue est égale à la valeur nette comptable du bien, se définissant comme la différence entre :

- le montant brut égal au prix défiscalisé,
- et les amortissements pratiqués à cette date, évalués conformément aux méthodes comptables Groupe.

3.8.5. Pièces de rechange

Les pièces de rechange principales destinées à remplacer ou à être intégrées à un composant de l'immobilisation principale sont immobilisées et amorties à compter du remplacement effectif de la pièce, selon les mêmes modalités que celles du composant lié.

Les pièces de rechange spécifiques sont immobilisées et amorties sur la durée de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

3.9. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.



La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré » ou du « Premier entré, premier sorti », suivant les catégories de stocks.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base de son prix de réalisation

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le groupe.

3.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale sur les différences temporaires entre résultats comptable et fiscal et sur la base des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôt différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Cette condition est considérée comme remplie lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.

Compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31/12/2008, et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Le solde des impôts différés au 31/12/2009 a été comptabilisé pour un montant nul.



4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1. ÉCART D'ACQUISITION

Le 10 décembre 2004, les conditions d'acquisition des actions SMYD prévoyaient un ajustement conditionnel de prix d'acquisition d'un montant de 2134 K€, le versement de cette somme étant conditionné au début de l'exploitation d'une des mines de Yaou ou Dorlin. À compter du 30 juin 2006, le versement de ce complément de prix étant devenu hautement probable au regard du caractère imminent de la mise en production de Yaou (mise en production finalement effective au cours du quatrième trimestre 2006), cet ajustement conditionnel a été pris en compte dans le coût d'acquisition des titres, donnant ainsi lieu à correction de l'écart d'acquisition constaté et calculé comme défini ci-dessus. La valeur brute de l'écart d'acquisition de SMYD à compter du 30 juin 2006 s'est trouvée ainsi portée à 2 414 K€ et se décompose comme suit :

Ecart d'acquisition initial	280 K€
Ecart d'acquisition provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition	2.134 K€
Total	2.414 K€

Au cours de l'exercice 2008, il est apparu de l'impossibilité pour la société SMYD de justifier d'une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Le solde au bilan a été totalement amorti.

L'amortissement de l'écart d'acquisition au 31 Décembre 2009 s'élève à 2 414 K€ se détaillant comme suit :

<i>(en K€)</i>	Base	Date début amortissement	Amortissement 31/12/2008	Dotation Période	Amortissement 31/12/2009
Écart d'acquisition initial	280	01/01/2005	280	0	280
Part de l'écart provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition	2 134	30/06/2006	2.134	0	2.134
Total	2 414		2.414	0	2.414



4.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et son évolution au cours de la période :

en K€	31/12/2008	Acquisition Amort Prov	Rebuts Cessions	31/12/2009
Mine de Dieu-Merci	171			171
Mine de Yaou	221			221
Mine de Dorlin	95			95
Etude Thiosulfate	258			258
Valeur brute	745	0	-	745
Mine de Dieu-Merci	1			1
Mine de Yaou	96	37		133
Mine de Dorlin	95			95
Etude Thiosulfate	258	(258)		-
Amortissements	451	(221)	-	230
Mine de Dieu-Merci	170	0		170
Mine de Yaou	125	(37)		88
Mine de Dorlin	- 0	0		0
Etude Thiosulfate	-	258		258
Valeur Nette	294	221	-	515

L'actif lié au développement du nouveau procédé de traitement de minerai par le thiosulfate de sodium, a fait l'objet d'une reprise de provision de 258 K€ eu égard aux résultats satisfaisants des tests effectués (niveau de rendement). Par ailleurs décision a été prise de lancer des études de définition d'un atelier industriel de lixiviation en cuves agitées.

4.3. CONCESSIONS MINIERES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période :



en K€	31/12/2008	Acquisition Amort Prov	Rebuts Cessions	31/12/2009
Concession Dieu Merci	152		42	194
Concession Victoire et Renaissance	91			91
Ecart d'évaluation	4 892			4 892
Valeur brute	5 135		42 -	5 177
Concession Dieu Merci	61		15	76
Concession Victoire et Renaissance	39			39
Ecart d'évaluation	1 128		376	1 504
Amortissements	1 228		391 -	1 619
Concession Dieu Merci	91		27	118
Concession Victoire et Renaissance	52		0	52
Ecart d'évaluation	3 764		(376)	3 388
Valeur Nette	3 907		(349) -	3 558

L'écart d'évaluation correspond à l'écart d'évaluation sur les concessions minières de Dieu Merci constatées lors de la première consolidation de la concession le 31 décembre 2005.

Au 31/12/2009, la durée de vie résiduelle des concessions était 9 ans pour l'ensemble des concessions.

4.4. IMMOBILISATION CORPORELLES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

Les lignes en *italique* montrent les montants issus du retraitement des contrats de location.



en K€	31/12/2008	Acquisition	Reprise	Transferts	31/12/2009
		Amort Provisions	Rebut Cession	Autres	
Constructions & agencements	5 353	141			5 494
Instal Technic, matériels & outil indus	9 391	52	88		9 355
<i>dont retraitement matériels loués</i>	4 345		87		4 258
Installations et agencements	338	28			366
Autres immobilisations corporelles	2 877	569	1 891		1 555
<i>dont retraitement matériels loués</i>	160				160
Avances et acomptes	0	400			400
Valeur brute (1)	17 959	1 190	1 979	0	17 170
Constructions & agencements	1 968	850			2 818
Instal Technic, matériels & outil indus	4 403	1 862	88		6 177
<i>dont retraitement matériels loués</i>	2 263	941	87		3 117
Installations et agencements	127	50			177
Autres immobilisations corporelles	2 394	538	1 871		1 061
<i>dont retraitement matériels loués</i>	81	53			134
Amortissements (2)	8 892	3 300	1 959	0	10 233
Constructions & agencements	3 385	(709)			2 676
Instal Technic, matériels & outil indus	4 988	(1 810)			3 178
<i>dont retraitement matériels loués</i>	2 082	(941)			1 141
Installations et agencements	211	(22)			189
Autres immobilisations corporelles	483	31	20		494
<i>dont retraitement matériels loués</i>	(81)	347			266
Avances et acomptes	0	400			400
Valeur Nette (3)	9 067	(2 110)	20	0	6 937

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (traitement et manutention du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur les sites miniers de Dieu-Merci et Yaou.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution des provisions pour dépréciations :

en K€	31/12/2008	dotations	reprises	reclassement	31/12/2009
Matériel de laboratoire	338			(338)	0
Matériel de laboratoire Dorlin	108				108
Usine Alluvionnaire	205			(205)	0
Piste Sophie	40				40
Usine Yaou	24				24
Travaux en cours Dorlin	1 229			(1 229)	0
Installation pilote thiosulfate	43		43		0
Total	1 987	0	43	(1 772)	172

Les variations sur les dépréciations proviennent des reclassements effectués sur des immobilisations mises au rebut.

4.5. IMMOBILISATION FINANCIERES

Les participations financières consistent en

- 90% du capital social (1.000 €) de la sarl SMYD
- les titres rachetés à Golden Star Resources Ltd. se décomposant comme suit:



Actions SOTRAPMAG SARL	1.227.091 €
Actions ARMINA RESSOURCES MINIERES SARL	248.610 €

Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts de garanties relatifs à des biens loués (locaux et matériels).

4.6. STOCKS

Le tableau ci-dessous donne le détail des stocks.

en K€	31/12/2009			31/12/2008		
	brut	provision	net	brut	provision	net
OR	48	-	48	292	143	149
Produits pétroliers	92		92	200		200
Fournitures et pièces détachées	395		395	540	317	223
Total Approvisionnements	487	-	487	740	317	423
Valeur Nette	535		535	1,032	460	572

Le stock d'or a été comptabilisé à sa valeur de réalisation à la date de clôture du 31/12/2009.

4.7. CREANCES

Toutes ces créances sont à échéance de moins d'un an.

4.7.1. *Provisions pour dépréciation des créances*

Le tableau suivant donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances

en K€	31/12/2008	dotations	reprises	31/12/2009
clients	90		60	30

4.7.2. *Autres créances fiscales et sociales*

Le poste autres créances fiscales et sociales est notamment constitué de la créance du Crédit d'Impôt Recherche pour 175 K€ et d'un crédit de TVA de 75 K€.

4.7.3. *Avances et acomptes fournisseurs*

Le poste est uniquement constitué d'avances versées aux fournisseurs payés avant la livraison.

4.8. IMPÔTS DIFFERES

en K€	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences Temporaires				
Ecart d'évaluation Concession Dieu Merci		(3 338)		(3 763)
Autres Différences temporaires		(230)		(315)
Déficit reportable	21 811		19 331	0
Total bases	21 811	(3 568)	19 331	(4 078)
Taux	22%	22%	22%	22%
Total Impôts différés	4 846	(793)	4 296	(906)
Solde d'impôt différés	4 054		3 390	
Solde d'impôt différés comptabilisé	0		0	



Le solde des impôts différés au 31 décembre 2009 a été comptabilisé pour un montant nul.

En effet, pour la société AUPLATA, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2008 (21,8 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Pour la société SMYD, il en est de même, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2009 (25,6 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance du PEX dont la demande est en cours, permettront leur imputation totale. Dès la première consolidation, l'importance des déficits fiscaux existants (20,7 M€) et l'horizon temporel limité de l'AEX avait conduit, par prudence, à ne pas constater d'actif d'impôt différé.

4.9. TRESORERIE

La trésorerie est constituée essentiellement de soldes débiteurs de banque.

4.10. CAPITAUX PROPRES

Le capital social, d'un montant de 3.957.186 ,25 € est divisé en 15.828.747 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres au cours de la période se présente comme suit :

en K€	2007	2008			2009			31/12/2009	
	31/12/2007	affectation résultat	resultat de la période	augmentation de capital	31/12/2008	affectation résultat	resultat de la période		augmentation de capital
capital	2 145			913	3 058			899	3 957
Reserves consolidées	11 672	(3 422)		2 577	10 827	(12 148)		4 773	3 452
Résultat consolidé	(3 422)	3 422	(12 148)		(12 148)	12 148	(3 800)		(3 800)
Total part du groupe	10 396	0	(12 148)	3 490	1 737	0	(3 800)	5 672	3 610
Reserves consolidées					0				0
Résultat consolidé					0				0
Total part des minoritaires					0				0
Total Général	10 396	0	(12 148)	3 490	1 737	0	(3 800)	5 672	3 610

4.11. PROVISIONS POUR REMISE EN ETAT DES MINES

Cette provision couvre les coûts de remise en état du site minier de DIEU-MERCI et YAOU à l'issue de leur exploitation.

La valeur de ces passifs a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

- coûts de remise en état du site (sur la base d'une actualisation d'une expertise technique),
- coûts sociaux de fermeture du site,

Au 31/12/2018 pour DIEU-MERCI (date de la fin de la concession) et au 11/11/2014 pour YAOU (date de fin du PEX) Le tableau ci-dessous donne le détail de sa composition et de son évolution au cours de la période :

en K€	31/12/2008	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2009
DIEU MERCI	608	107	-	715
YAOU	337		86	251
TOTAL	945	107	86	966

Les principales natures de coûts prises en compte par l'expert dans l'évaluation initiale de la provision sont les suivantes :

- Reprofilage, retalutage et revegétalisation des fosses d'extraction



- Traitement des eaux de ruissellement, digues
- Démontage des installations
- Elimination des déchets

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de la remise en état des sites sont actualisés sur la base des hypothèses énoncées en note 3.5.

4.12. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques et charges se détaillent et évoluent comme suit :

en K€	31/12/2008	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2009
provision retraite	3			3
provision pour litiges salariaux	233	76	220	90
provisions pour pénalités sociales/fiscales	100	1	3	99
provision pour restructuration	62		62	-
provision pour perte de change	8	-	5	3
provision pour charges		19		19
Total général	407	97	289	214

Les engagements de retraite ont été calculés, conformément à la norme IAS 19 révisée. Au 31/12/2009, ces engagements ont été valorisés à 3 K€ pour l'ensemble du Groupe. Ce montant faible s'explique par des taux de rotation du personnel minier non cadre très important dans le secteur minier en Guyane.

Les provisions pour litiges salariaux sont liés a des litiges portants sur des licenciements.

La provision pour restructuration de 62K€ au bilan au 31/12/2008 a été reprise au 30/06/2009.

Il n'existe pas d'autre litige connu de la direction et comportant des risques significatifs, susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe.

4.13. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste est constitué d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

Les emprunts sont constitués d'emprunts bancaires amortissables destinés à financer :

- les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé (5ans à l'origine) pour 958 K€.
- du matériel d'exploitation pour 1.668 K€.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces dettes par échéance.

en K€	TOTAL	-1 AN	1 A 5 ANS	+5 ANS
Emprunts bancaires	2 626	1 245	1 381	0

4.14. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES

Ce poste est constitué d'avances en compte courant d'actionnaires, avances ne faisant l'objet d'aucune rémunération.

4.15. DETTES FISCALES & SOCIALES

Le tableau ci-dessous donne le détail de ce poste et son évolution :



en K€	31/12/2009	31/12/2008
Etat - Charges a payer	114	104
Personnel	211	381
Organismes sociaux	1 024	1 291
Total dettes fiscales et sociales	1 349	1 776

Il a été négocié en 2009 un moratoire de 1.017 K€ sur les dettes sociales et fiscales échues des sociétés, AUPLATA et SMYD. Les sociétés doivent ainsi s'acquitter d'une échéance mensuelle de 29K€ pendant 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2009.

4.16. AUTRES DETTES

Les autres dettes sont constituées exclusivement de la dette à moins d'un an relative à l'acquisition des actions SMYD.



5. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

La comparaison des produits et charges de la période avec ceux de la même période de l'exercice antérieur n'appelle pas de commentaire particulier, les périmètres opérationnels étant identiques

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La production vendue est constituée d'or et d'argent en quantité minime.

Les ventes d'or fin de la période se montent à 5.780 K€ contre 6.372 K€ pour l'exercice 2008.

Ventes d'or	2009	2008
En K€	5,780	6,372
En Kg	260	332

La baisse de la production résulte du plan de restructuration engagé en 2008 qui a fortement réduit les effectifs

L'évolution de la production d'or brut est présentée dans le tableau suivant :

Production	2009	2008
Dieu Merci	113	171
Yaou	164	169

Le chiffre d'affaires bénéficie d'un effet prix favorable, le prix de vente moyen par kilo d'or s'établissant à 22.231 € en 2009 contre un prix moyen en 2008 de 19.193€.

5.2. PRODUCTION STOCKEE

Cette production stockée correspond à la variation du stock brut d'or entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009.

La production non vendue à la clôture de la période a été valorisée à 48 K€, selon les principes exposés dans la note 3.9.

5.3. PRODUCTION IMMOBILISEE

Cette production d'immobilisation réalisée par le groupe consiste essentiellement en matériaux, coûts d'utilisation des matériels et main d'œuvre utilisés pour la construction de l'installation pilote relative au procédé sur le Thiosulfate. La production immobilisée correspondant à l'installation pilote liée au thiosulfate s'est élevée à 446 K€.

5.4. REPRISES SUR PROVISIONS

Il a été repris sur la période :

- 460 K€ au titre des provisions pour dépréciation de stocks
- 110 K€ au titres de litiges salariaux
- 258 K€ au titre de frais de R&D liés au thiosulfate

5.5. CONSOMMATIONS D'APPROVISIONNEMENTS STOCKES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.



en K€	2009	2008
produits pétroliers	1 296	2 389
pièces détachées	154	116
Fournitures	277	560
Nourriture	141	141
TOTAL	1 868	3 206

5.6. AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

en K€	2009	2008
Sous Traitance	38	63
Fournitures	244	126
Entretien et maintenance	393	303
Sécurité	246	17
Honoraires et commissions	723	510
Transport	215	169
Voyages et Déplacements	127	233
Etudes	149	92
Interim	189	18
Autres	176	363
TOTAL	2 500	1 894

La sécurité a été renforcée suite aux problèmes rencontrés fin 2008, la charge sur l'année est de 246 K€.

Au de l'année 2009, nous avons eu recours à l'intérim, en particulier pour des travaux de mise aux normes.

Le poste honoraires et Commissions inclus la prestation d'assistance fournie par Pélican Venture pour un montant de 240 K€.

5.7. CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-dessous montre le profil du personnel du Groupe et son évolution :

	2009	2008
Effectif moyen	62	150
Effectif début de période	64	233
Effectif fin de période	58	64
dont Cadre	10	12

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.

Au titre de la période, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

- Conseil d'administration : Néant
- Dirigeants : Néant



5.8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET DES CONCESSIONS MINIERES

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

en K€	2009	2008	Note
études et travaux d'exploration minière	37	49	4.2
concessions minières	391	391	4.3
total	428	440	

5.9. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont détaillées en note 4.4.

5.10. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations aux provisions sont détaillées en note 4.10 et 4.11.

5.11. RESULTAT FINANCIER

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

en K€	2009	2008
+ value cession VMP	1	4
intérêts et charges financières	(185)	(203)
autres intérêts	(6)	(9)
autres charges financières		(8)
total	(190)	(216)

5.12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel, positif de 249 K€ sur la période, se constitue comme suit :

en K€	produits	charges
opérations sur exercices antérieurs	249	140
VNC des immos cédées	6	-
dotation / reprise de provisions	212	78
<i>dont litiges prud'hommaux</i>	158	76
total	467	218

Total résultat exceptionnel 249

5.13. IMPOT SUR LES BENEFICES

Il n'a pas été calculé de charge d'impôts sur la période.

5.14. CREDIT D'IMPOTS RECHERCHE

Un crédit d'impôts recherche de 175 K€ a été comptabilisé sur la période

5.15. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital (15.828.747 actions).



5.16. RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital après exercice de la totalité des BSA émis, soit un nombre d'action porté à 15.828.747.



6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE

6.1. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Ces charges calculées se composent de :

En K€		Note
dotations aux amort et prov. des frais d'exploration	37	4.2
dotations aux amortissements des concessions	391	4.3
dotations aux amortissements des immo corporelles	3 298	4.4
dotation aux provisions de remise en état	107	4.10
dotations aux provisions pour risques et charges	97	4.11
reprise des amort et prov. des frais d'exploration	258	4.2
reprises des amort. des immo corporelles	43	4.3
reprise des provisions de remise en état	86	4.10
reprise de provisions pour risques et charges	289	4.11
total	3 254	

6.2. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces acquisitions de la période ont consisté en :

Immobilisations incorporelles : 42 K€ Note 4.2

6.3. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces acquisitions de la période ont consisté en :

Immobilisations corporelles : 1.126 K€ Note 4.4



7. ENGAGEMENTS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

7.1.1. *Redevance Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une royauté complémentaire de 1% du CA dûe lorsque le total des royautés cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera le montant de la dette réglée au BRGM, dette qui d'élève à 2.134 millions d'euros à ce jour.

7.1.2. *Passifs environnementaux*

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables en vigueur au sein du Groupe détaillée dans la note 3.5.

7.1.3. *Financière Océor*

En février 2008, afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation, AUPLATA a contracté auprès de la FINANCIERE OCEOR (groupe Caisse d'Epargne), un crédit de 2.297K€ remboursable en 16 échéances trimestrielles. Afin de garantir ce crédit, AUPLATA a accordé au profit de la FINANCIERE OCEOR un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé. Au 31 Décembre 2009, ce prêt s'élève à 1.668 K€.

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués (Note 4.13)

7.1.4. *Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud*

Dans le cadre du rachat de la société Golden Star Ressources Minières SARL (« GSRM »), détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud filiale à de Golden Star Resources Ltd. en vertu du protocole de vente signé le 19 novembre 2009, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société GOLDEN STAR Resources Ltd., vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa nouvelle filiale les les moyens lui permettant de remplir les obligations lui incombant en tant que détenteur de titres miniers pour la conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites.

Ces engagements se montent à 560 K€ pour le PER Bon Espoir et 1.980 K€ pour le PER Iracoubo Sud.

7.1.5. *Autres engagements financiers*

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués (note 4.12)



7.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

En date du 28 février 2006, AUPLATA SAS a acheté 100 % des titres de la société SORIM et de la société TEXMINE (ci-après les «Titres»). Le même jour, un contrat de garantie d'actif et de passif («ci-après la «Garantie») a été conclu entre Messieurs Alain Pichet, Christophe Alain Pichet et Jacques Breton (ci-après les «Garants») et AUPLATA SAS (ci-après le «Bénéficiaire»).

Les Garants se sont engagés à indemniser le Bénéficiaire, à titre de réduction du prix d'achat des Titres jusqu'à concurrence d'un prix de un euro (1 €) puis au-delà à titre d'indemnité, de tout coûts, dommages, pertes ou préjudices (ci-après une «Perte» ou les «Pertes») payés ou pris en charge par la SORIM et ou TEXMINE et qui résulteraient :

(i) d'inexactitudes relatives aux déclarations faites et aux garanties consenties aux termes de la Garantie,

ou

(ii) de la violation desdites déclarations et garanties.

Les Garants se sont engagés à payer au Bénéficiaire une indemnité dans les 15 jours de la notification par le Bénéficiaire aux Garants dès que la Perte a été effectivement supportée par la SORIM ou TEXMINE, et ce, y compris intérêt de retard, le cas échéant.

Le montant total qui pourrait être dû par les Garants au titre de toutes les réclamations notifiées par le Bénéficiaire en vertu de la Garantie est limité à 2.000.000 €. La responsabilité des Garants ne peut être recherchée au titre de la Garantie qu'à condition que la totalité des sommes réclamées excède un montant équivalent à 50.000 €. Dès ce seuil atteint, toutes les sommes sont dues à compter du premier euro.

Toute réclamation notifiée, pour être valable, doit être faite par le Bénéficiaire avant le troisième anniversaire de la Garantie, à l'exception des questions douanières, environnementales, fiscales et sociales pour lesquelles les réclamations peuvent être notifiées jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 (un) mois à l'issue du délai de prescription qui leur est respectivement applicable.



8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

8.1. OPERATIONS DE MARCHÉ

Les opérations de marché lancées au début 2010 ont permis à la Société de lever 8.9M€ et un potentiel de 10M€ supplémentaires. Elles se sont décomposées de la façon suivante :

8.1.1. *Emission d'actions nouvelles*

1.178.191 actions nouvelles de 0,25 euros de nominal ont été émises le 26 février 2010 représentant un produit brut d'émission de 3.452.099,63 euros.

8.1.2. *Emission obligataire*

10.788 obligations de 500 € de nominal ont été émises le 1^{er} mars 2010, soit un produit brut résultant de l'émission de 5.394.000 euros.

Il est rappelé que les obligations ont une durée de 5 ans et portent un coupon fixe de 8% la première année et un coupon variable venant augmenté le coupon fixe les années suivantes :

Prix moyen de l'once d'or en USD	Coupon fixe	Coupon variable indexé sur l'or	Rémunération de l'investisseur
P ≤ 1000	6%	0%	6%
1000 < P ≤ 1100	6%	1%	7%
1100 < P ≤ 1200	6%	2%	8%
1200 < P ≤ 1400	6%	3%	9%
1400 < P ≤ 1600	6%	4%	10%
1600 < P ≤ 1800	6%	5%	11%
> 1800	6%	6%	12%

8.1.3. *Emission de BSAR*

Le 1^{er} mars 2010, 17.006.938 Bons de Souscription d'Actions Remboursables ont été émis et attribués à l'ensemble des actionnaires détenteurs de titres AUPLATA au 26 février 2010. Il est rappelé que 6 BSAR donnent droit à souscrire à une action au prix de 3,66 € par action jusqu'au 3 mars 2011.

8.2. TITRES MINIERES RACHETES A GOLDEN STAR

Il est rappelé qu'un protocole de vente entre Golden Star Resources Ltd. et AUPLATA a été signé le 19 novembre 2009, détaillant les modalités de la transaction et que le transfert effectif des titres miniers était soumis à la non opposition du MEEDDEM.

8.2.1. *Transfert de Golden Star Ressources Minières SARL*

La société Golden Star Ressources Minières SARL (« GSRM »), filiale à 100% de Golden Star Resources Ltd. et détentrice du PER Bon Espoir et de la demande de PER Iracoubo Sud a été rachetée par AUPLATA en vertu du protocole de vente signé avec Golden Star Resources Ltd. le 19 novembre 2009.

En date du 1^{er} mars 2010, la condition suspensive au transfert des parts sociales de la société GSRM constituée par la non opposition de l'administration française a été levée. Par conséquent, les titres ont été comptabilisés au 31/12/2009.

Par ailleurs, GSRM a été renommée Armina Ressources Minières SARL.



8.2.2. Réduction des engagements de dépenses du PER Bon Espoir

Par arrêté ministériel, en date du 17 février 2010 et publié au JO le 2 mars 2010, les engagements de dépenses associés au PER Bon Espoir ont été réduites à 560.000 €.

8.2.3. Octroi du PER Iracoubo Sud

Par arrêté ministériel, en date du 17 février 2010 et publié au JO le 2 mars 2010, le permis exclusif de recherches dit « Permis Iracoubo-Sud », d'une superficie de 300 kilomètres carrés, a été octroyé à la société Golden Star Ressources Minières (désormais détenue à 100% par AUPLATA, voir ci-dessus 2.2.1) pour une durée de cinq ans. Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 1.980.000 € sur la durée de vie du titre.

8.2.4. Transfert de SOTRAPMAG

La société SOTRAPMAG SARL (« SOTRAPMAG »), filiale à 100% d'Euro Ressources SA et détentrice des concessions Paul Isnard a été rachetée par AUPLATA en vertu du protocole de vente signé avec Golden Star Resources Ltd. le 19 novembre 2009. La résolution du litige qui opposait Euro Ressources SA et Golden Star Resources Ltd. en faveur de ce dernier a rendu possible le transfert des parts sociales de SOTRAPMAG d'Euro Ressources SA à AUPLATA.

En date du 30 mars 2010, la condition suspensive au transfert des parts sociales de la société SOTRAPMAG constituée par la non opposition de l'administration française a été levée. Par conséquent, les titres ont été comptabilisés au 31/12/2009.

8.3. LITIGE

La Société a été assignée aux prud'hommes par un salarié. La première consultation est prévue pour le 26 avril 2010.